

TRAVAILLER
PLUS
POUR
GAGNER PLUS
C'EST
NON

de missions
mentaires ...
est une misère !

Les profs sont
déjà EPUISÉ. E

À la une

Pacte

Les raisons du refus

Métier

CPE : préserver les missions

Catégories

Non titulaires : connaître ses droits

Les retraités dans l'action

Dans les départements

Un congrès dans l'Aisne

Brèves de l'Oise

Sécurité, santé et conditions de travail dans la Somme

Édito

« Jamais nous n'avons été plus libres... »

Sommaire

- p.2** • Édito
- Congrès dans l'Aisne
- p.3** • Droit des non-titulaires
- CPE : respect des missions
- p.4** • À la une
- p.6** • Brèves de l'Oise
- p.7** • Brèves de Somme
- Retraités dans l'action
- p.8** • Syndiquez-vous !
- Au revoir Coralie
- Bonnes vacances !

Loin de nous l'idée de comparer l'incomparable. Néanmoins, la pensée sartrienne de la liberté s'avère éclairante quant à la situation inédite qui se présente au monde enseignant. Avec le Pacte et la casse décomplexée de nos statuts, Macron et N'Diaye font évidemment d'une pierre deux coups : instrumentalisant avec mépris notre déclassement salarial (tandis que l'inflation poursuit sa course effrénée à la veille des congés estivaux), ils tentent également de résoudre à moindre coût la crise de recrutement dans l'EN. Premier et second degré, collège et lycée, LGT et LP, titulaires et contractuel.les, CPE et Psy-EN : malgré des modalités de mises en œuvre différentes, **le Pacte nous impacte** presque toutes et tous. Et pourtant, **nous demeurons inexorablement libres**, le choix se manifestant ici de façon très faustienne et concrète par une signature.

Si pour un certain nombre d'entre nous, le refus s'impose spontanément, d'aucuns pourraient y voir un dilemme. Alors : **signer ou ne pas signer ?** Aux collègues qui se torturent les méninges, envahi.es par l'angoisse face à l'infini de leur liberté absolue, une seule réponse : en cette phase expérimentale, **rien ne nous oblige à « pactiser »**, puisque le système actuel des IMP et des HSE perdurera en 2023-24. Signer dès maintenant reviendrait donc à cautionner leur projet délétère, alors que **nous avons encore toute la latitude pour le refuser**. « L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait » écrit encore Sartre : quel avenir voulons-nous écrire pour notre métier ? Certainement pas celui d'éternel contractuel condamné à servir de rustine pour tout et n'importe quoi, à la merci de chef.fes d'établissement caporalisé.es...

Ce n'est donc ni plus ni moins qu'un rapport de forces qui s'installe en cette fin d'année scolaire, qui décidément n'aura pas été de tout repos ! Et si pour le moment la bataille des retraites n'a abouti qu'à un déni de démocratie scandaleux, creusant toujours plus la fracture sociale, ce combat de longue haleine aura eu au moins le mérite de renforcer le crédit accordé aux syndicats, en particulier lorsqu'ils luttent à l'unisson.

Par avance, le SNES-FSU académique vous souhaite de profiter de l'été pour vous ressourcer et recharger à plein les batteries militantes !

Coralie Tery

Dans les Départements

La vie syndicale dans l'Aisne : un congrès pour réfléchir et agir

Au centre de notre réflexion « le travail mais quel travail ? »

L'objectif du congrès départemental de l'Aisne qui s'est tenu le 23 mai au lycée P. Méchain à Laon, a été de prendre un temps pour réfléchir comment, ensemble, nous engager avec le plus grand nombre de collègues dans nos établissements pour défendre nos métiers, le service public d'éducation et nos valeurs pour une société plus juste et solidaire. Dans le contexte d'un gouvernement qui ne cherche qu'à dynamiter tout le système, qu'il s'agisse du baccalauréat et du lycée, qui entend museler la profession et éviter toute contestation, nous avons besoin de construire ensemble de nouvelles solidarités, de faire prévaloir l'idée que l'Éducation n'est pas une marchandise, et qu'elle est d'abord au service toutes et tous. C'est bien pour cela que nous avons le devoir de faire résonner une parole libre, tournant le dos à toutes ces velléités de mise au pas ! Au centre de notre réflexion, « le travail : mais quel travail ? » : quelle concordance entre le travail et la rémunération, quelle reconnaissance de ce travail, quel sens lui donner ? pour aboutir à la conclusion que le travail n'est pas une marchandise.

Laurence Sergeant

Catégories

Non titulaires : le droit de participer aux stages de formation syndicale

Les conditions de travail des personnels non titulaires sont souvent difficiles et la précarité implique une pénibilité particulière dans le travail : instabilité dans les postes, mauvais emplois du temps, moindre accès à la formation, relations plus compliquées avec la hiérarchie, temps de trajet souvent très long, problèmes d'ordre administratif. Les militants du SNES-FSU, premier syndicat de l'Éducation nationale, en sont conscients et agissent à tous les niveaux pour renforcer l'accès au statut, assurer la défense des droits et exiger la formation de tous les agents non-titulaires.

Le SNES-FSU d'Amiens à travers son secteur Non titulaires, a la volonté de soutenir les collègues contractuel-les de l'académie, en les informant, les conseillant et les accompagnant.

Ainsi des stages de formation syndicale sont organisés à leur intention, comme ceux qui ont eu lieu en visio-conférence le 23 novembre 2022 ou en présentiel le 12 avril 2023, lors desquels est intervenu un membre expérimenté du secteur non titulaire national. **Un prochain stage de ce type, auquel participera Karine GALAND, une responsable du secteur Non titulaires du SNES-FSU de Lille, sera organisé au premier trimestre de l'année scolaire prochaine et il sera possible de s'y inscrire via le site à l'adresse suivante, <https://amiens.snes.edu/-Les-stages-syndicaux-43-.html>.**

La participation à ces stages, comme à tous les autres stages organisés par le SNES-FSU d'Amiens sur des thèmes multiples, comme la santé au travail ou la retraite, est un droit pour tous les personnels titulaires ou non, à raison de 12 jours rémunérés par an. De plus, les frais de déplacement et le repas commun sont pris en charge pour les syndiqué-es par la section académique du SNES-FSU. Alors n'hésitez plus à vous y inscrire !

Éric Leduc



Un véritable plan de titularisation pour combattre la précarité



Le SNES, pour agir ensemble



La participation à ces stages est un droit pour tous les personnels

Métier

CPE sous dispositif d'accompagnement pédagogie temporaire ?

La politique scolaire impulsée par Pap N'diaye à la suite de Blanquer a mis à mal le métier de CPE. Plus que jamais, il nous faut prendre collectivement la mesure des menaces pour les combattre et affirmer ensemble une conception du métier centré sur le suivi de l'élève. Le SNES-FSU porte une lecture offensive de la circulaire ministérielle de 2015, point d'appui pour faire respecter les missions des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales, pour poser la question des conditions de travail et pour mieux prendre en compte la dimension du travail en équipe autour de l'élève.

Le risque est grand que si le ou la CPE refuse de se transformer en manager de vie scolaire, en appui fonctionnel de l'équipe de direction, il ou elle soit sommé-e de se mettre au pas et doit passer au formatage que lui impose l'EAFC (l'école académique de la formation continue) par le biais du dispositif OPERA. On n'arrête pas le progrès... N'hésitez pas à nous informer de ce genre de situation, que nous puissions vous aider à mettre en place la résistance. Votre section académique est là pour vous soutenir face à ces aberrations.

Faire respecter les missions des CPE

Laurence Sergeant

À la Une

Pacte

Le Pacte kézako ? Si vous avez passé les dernières semaines dans une grotte, voici une petite synthèse sur la déclinaison second degré du Pacte.

Fonctionnant en « briques », le Pacte est voué à remplacer, à terme, les IMP* et HSE*. Sa vocation première est de « vendre » aux enseignants des briques de Remplacements de Courte Durée (RCD) de 18h. En d'autres termes, vous devrez pouvoir remplacer au pied levé n'importe quel collègue absent e : l'École-Garderie, « parce que c'est noootre projet ! ». Cela signifie également que les chef.fes d'établissement concocteront sur mesure des EDT à trous destinés à accueillir ces fameux RCD*, et/ou bloqueront des demi-journées complètes avec obligation de présence en établissement. D'autres missions sont cumulables (jusqu'à trois briques) : « École ouverte », « Devoirs faits », coordination ou intervention dans le dispositif « Découverte des métiers à partir de la 5ème », référent pour élèves à BEP*, coordonnateur de projet pédagogique innovant... Toutes ces missions correspondront à des briques de 24h.

- *RCD : Remplacement de Courte Durée
- *IMP : Indemnité pour Mission Particulière
- *HSE : Heure Supplémentaire Effective
- *BEP : Besoins Éducatifs Particuliers
- *CSA : Comité Social d'Administration

Dénaturation du métier : « garderie », tâches administratives, absence de préparation...

Rémunération

Une brique = 1250 euros/an brut, **1131 euros nets, pour une brique de 18h comme de 24h**

Brique de 24h : 1h = 52,08 euros ;
Brique de 18h : 1h = 69 euros brut
Rappel HSE : 41,31€ (Cert CLN), 45,44€ (Cert HCL et CLX), 59,69€ (AGR CLN), 65,66€ (AGR HCL et CLX)

Un personnel qui effectuera trois briques de missions touchera **3 750 € bruts annuels** supplémentaires soit 3075 nets. On le voit, le ministère assume totalement sa volonté de **saturer les missions RCD*** avec une rémunération attractive... mais à quel prix pour nos conditions de travail ?

Néo-management et mise au pas d'enseignant-es surmené-es

Le chef d'établissement est au cœur de chaque étape du pacte, dans une logique managériale délétère : quantification des besoins, répartition des missions avec priorité aux RCD*, suivi régulier et bilan avec reconduction ou non de la mission. Avec à la clef, pour les enseignant.es qui « pactiseront », un accroissement de la charge de travail et du stress, mais aussi une dénaturation du métier : « garderie », tâches administratives, absence de préparation anxiogène...

Inégalité professionnelle.

À l'instar des IMP*, le Pacte accentuera les inégalités entre femmes* et hommes, ces derniers étant plus enclins à accepter des missions supplémentaires, comme le montrent chaque année les rapports nationaux. Ces derniers font état d'une inégale répartition des IMP entre hommes et femmes, mais aussi de quotité (les hommes se voient plus souvent attribuer une IMP complète quand les femmes touchent 0.25 ou 0.5). Avec le Pacte on pourrait imaginer que les femmes auraient plus souvent une brique unique, qui risquerait d'être celle, très contraignante, des RCD*...



Et dans l'académie ?

Un CSA* académique exceptionnel sur le Pacte s'est tenu fin mai. Aucun document préparatoire, des réponses approximatives témoignant d'une méconnaissance du dossier. À la suite d'une de nos questions, le Recteur a confirmé qu'un-e collègue qui ne se serait pas vu-e proposer suffisamment d'heures par son chef pour la mission RCD* **se verrait imposer une autre mission.** Du « plus beau métier du monde » au professeur-factotum il n'y a qu'un pas...

... que nous n'avons pas envie de franchir ! Mercredi 31 mai, pendant que l'ensemble des organisations syndicales claquaient la porte du CSA ministériel à la suite du refus de mettre au vote les textes concernant le pacte, la section académique du SNES-FSU menait une action coup de poing au rectorat qui s'est vu « em-pacté » !!!

Examens, bon à savoir...

Convoqué.e loin de chez soi ?

Nous avons sollicité le rectorat pour connaître les conditions de remboursement des frais d'hébergement et de repas. Bonne nouvelle : ils sont pris en charge à partir de 35km de distance.

Profs de lettres/Profs de philo :

vous êtes dispensé.es de surveillance des épreuves ; comme le rappelle la circulaire ministérielle du 22 septembre 2022 relative à l'organisation de la session 2023. Autre info utile : en cas d'attribution d'un second lot de copies, vous avez le droit de le refuser.

Grand Oral : un candidat et deux candidates ?!!

Entendu de la bouche d'une IA-IPR lors d'un conseil pédagogique fin mai : « Il arrive que l'on demande aux spécialistes de ne pas interroger sur la question dont ils sont spécialistes pour brouiller les pistes, les élèves de Terminale parvenant bien souvent à deviner la question sur laquelle ils seront interrogés en fonction du centre d'examen puisque celui-ci a une « coloration » littéraire, artistique, scientifique, etc... ». Morale de l'histoire : pour pallier les failles de leur réforme du bac, des élèves sont évalués coefficient 10 par deux enseignant-es « candidates ». Par exemple, un historien et une professeure d'EPS pourraient bien évaluer un oral portant sur la théorie des cordes et la physique quantique ! Si vous recevez des consignes aussi absurdes, n'hésitez pas à nous le signaler.

Grand Oral : une dernière partie impossible à évaluer.

Nous avons appelé à neutraliser d'une manière ou d'une autre la partie finale du Grand Oral, lors de laquelle le candidat est censé « expose[r] les différentes étapes de la maturation de son projet de poursuites d'études, voire professionnel (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) » Le SNES-FSU dénonce le mélange des genres que constitue cette dernière partie du Grand Oral portant sur un projet d'orientation, ce type d'entretien revenant à valoriser un « projet » surdéterminé par un environnement social, spatial, par un genre.

Coralie Tery

Brèves de l'Oise

La santé des collègues, quand l'administration s'en préoccupe-t-elle ?



Dans un collège du département, une collègue professeure documentaliste est censée bénéficier d'un aménagement de son poste de travail préconisé par le docteur Quénot, notre médecin du travail départemental. Elle doit travailler 4 jours dans la semaine, c'est d'ailleurs ce qu'elle fait depuis septembre 2014. Mais le chef d'établissement a décidé de la faire travailler tous les jours cette année et refuse cet aménagement. Motif : l'intérêt des élèves est une ouverture sur 4,5 jours. Intervention en Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail Départementale : et la santé de la collègue, quand l'administration s'en préoccupe-t-elle ?

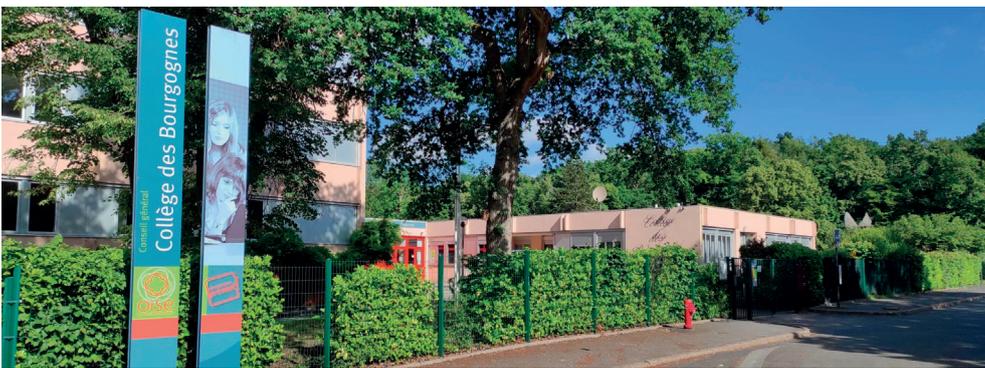
Elle doit travailler 4 jours dans la semaine, mais le chef d'établissement a décidé de la faire travailler tous les jours

Mais la DSDEN soutient ce chef d'établissement : il est dans son droit (ce n'est qu'une préconisation, pas une prescription) et ce chef d'établissement est un bon élément donc il faut lui faire confiance (il est formateur « Valeurs de la République »...) Le médecin de la collègue l'a depuis quelques jours mise en arrêt jusque la fin de l'année...

Nicolas Bourdeauducq

Dans les Départements

L'Indice de Positionnement Social dans l'Oise...



Le collège des Bourgognes de Chantilly n'aurait pas de difficultés particulières à voir le niveau des quatrièmes dépasser le seuil d'ouverture de classe

La prise en compte de l'Indice de Positionnement Social (IPS) va-t-elle permettre un allègement des effectifs dans les établissements scolaires peu favorisés ? C'est une question qui peut sembler tout à fait légitime lorsqu'on vous explique à la DSDEN de l'Oise qu'il est envisageable qu'un établissement avec un IPS élevé puisse voir ses effectifs dépasser allègrement le seuil de 30 élèves par classe. En effet, il est à noter que dans l'esprit de l'IA-DASEN de l'Oise,

le collège Des Bourgognes de Chantilly (qui possède pour 2021-2022 le troisième meilleur IPS de tous les collèges du département) n'aurait pas de difficultés particulières à voir le niveau de la quatrième dépasser le seuil d'ouverture de classe. Sidération. Mais rêvons plutôt : puisque les établissements avec un IPS élevé seraient condamnés à voir leurs effectifs exploser, ne serait-il pas logique que les établissements dont l'IPS est bas puissent voir leurs effectifs baisser ?

Cette question a pu être posée par le SNES-SFU dans un premier temps à l'IA-DASEN adjoint puis dans une seconde réunion à l'IA-DASEN lui-même. Et si le premier a feint de ne pas la comprendre, le second s'est contenté de sourire... À défaut de permettre un allègement des effectifs dans des établissements scolaires moins favorisés, l'IPS conduira donc aux oubliettes la question du seuil de dédoublement dans l'Oise..

Sylvain Le Roux

Brèves de Somme

Adieu le CHSCT, longue vie à la F3SCTD !

Alerter l'administration pour tout ce qui concerne la sécurité, la santé et les conditions de travail

Depuis janvier 2023, le CHSCT est remplacé par la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au niveau Départemental (F3SCTD). Celle-ci s'occupe de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Notre rôle consiste à alerter l'administration pour tout ce qui concerne la sécurité, la santé et les conditions de travail. Nous interpellons aussi l'administration sur toutes les questions relatives aux conditions de travail (bruit, température, harcèlement, problèmes relationnels, souffrance au travail, néo-management, situations VSS ...).

Suite aux résultats des élections professionnelles, nous serons 8 représentant.e.s de la FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUAS).

Nous avons besoin que l'information circule entre le terrain et nous.

Comment entrer en contact avec la F3SCTD ?

- En contactant par mail la secrétaire (du SNES-FSU) : corinne.baudry@ac-amiens.fr
- Par la rédaction d'une fiche RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)
- En réalisant une saisine par mail : f3sctd80@ac-amiens.fr (attention le message est reçu par la secrétaire ET le secrétaire général de la DSDEN !)

Un secteur VSS violences sexuelles et sexistes se met en place avec des référent-es dans les départements. Delphine Leroy (delphine.leroy@ac-amiens.fr), enseignante au lycée d'Abbeville, membre de la F3SCTA et du S2 du SNES-FSU est la référente VSS académique. Laurianne Alluchon (laurianne.alluchon@gmail.com), enseignante à l'école St Maurice d'Amiens, membre du SNUIPP-FSU est la référente VSS départementale. Sur ces questions aussi, si vous êtes victime ou témoin de situations problématiques, vous pouvez les contacter pour vous conseiller.

Corinne Colomb



Catégories

Les retraité-es aussi dans l'action !

Cette année scolaire, qui rythme encore la vie des retraité-es, se termine après de très nombreuses actions unitaires, solidaires, massives et déterminées contre la réforme des retraites Macron et pour d'autres choix responsables. Les retraité-es y ont bien sûr participé, attaché-es aux questions intergénérationnelles qui soudent les relations entre les jeunes, les actifs et les retraité-es. À l'heure où sont écrites ces lignes, nous ne savons pas quel sera le sort réservé à la proposition déposée par le groupe LIOT le 8 juin. En tout état de cause, nous aurons toutes et tous ensemble relevé la tête et pouvons être fier-es de nos actions qui resteront dans les mémoires syndicales.

Les retraité-es agissent régulièrement depuis juin 2014 dans le cadre du groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, FGR/FP, LSR, Ensemble et Solidaires) pour une loi sur le grand âge, la place des retraité-es dans la société, la sécu à 100% des soins prescrits, la protection sociale et surtout sur le pouvoir de vivre des retraité-es dont la pension est un salaire continué et pas une allocation !

Une nouvelle fois, alors que nos revendications spécifiques ont été mises entre parenthèses pour privilégier la lutte auprès des actives et actifs contre la réforme des retraites, nous allons revendiquer le 15 juin, jour d'action nationale du G9, une augmentation des pensions de retraite (qui ont perdu 7,6% depuis le 1er janvier 2017).

Enfin, nous engageons vivement les syndiqué-es qui partent à la retraite à rester au SNES-FSU et à nous le signaler. Certes, en retraite nous organisons notre temps autrement, mais nous continuons à nous battre pour nos revendications même si elles sont différentes.

Serge Compagnon

En 2023-2024, syndiquez-vous !

Cette année aura été dense avec les élections professionnelles, le mouvement d'opposition à la réforme des retraites et la campagne de refus du Pacte ! Le SNES-FSU a été à la pointe de l'information des collègues via ses publications, ses mails à la profession, par l'organisation d'HIS (Heure mensuelle d'information syndicale) dans les établissements ou de stages de formation.

Le SNES-FSU a participé à toutes les initiatives intersyndicales (retraites, DGH, pacte...) tout en continuant à jouer son rôle de représentation des personnels dans les instances. Le SNES-FSU y a toujours porté la voix des personnels et a, à chaque fois, rendu compte de son activité sur le site national ou académique. Dans le cadre des opérations de mutation inter et intra, ce sont des centaines d'échanges que nos expert.e.s ès mutations du SNES-FSU ont assurés pour conseiller au mieux les collègues dans leurs choix.

Le SNES-FSU, ce sont des collègues que vous connaissez, présent.e.s dans les établissements au quotidien. Des collègues visibles, disponibles, sincères et tenaces, vers lesquels vous pouvez vous tourner pour un conseil, une demande, une défense individuelle ou collective. Ils et elles portent vos préoccupations, vos questions et vos revendications pour obtenir satisfaction.

Le SNES-FSU porte le projet d'une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Le SNES-FSU se bat pour l'égalité professionnelle femmes/hommes au sein de l'Éducation nationale,

Avec **58 000** adhérents, Le SNES-FSU est le syndicat **Majoritaire**

contre le racisme, le sexisme et l'homophobie et contre toutes les formes de discrimination.

Le SNES-FSU défend les libertés syndicales et combat toute restriction des libertés démocratiques ou d'expression.

La force du SNES-FSU c'est vous ! En adhérant au SNES-FSU, vous montrerez votre détermination à obtenir l'arrêt des réformes néfastes, vous disposerez des moyens pour vous informer et vous défendre au quotidien, vous renforcerez un syndicat qui résiste, agit, propose, vous contribuerez à développer les activités du SNES-FSU qui ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérent.es.

Alors, n'hésitez pas ! **58 000 adhérents nous ont déjà rejoints au sein du SNES-FSU, on n'attend plus que vous !** En 2023-2024, rejoignez le SNES-FSU dans votre intérêt et celui de nos professions !

Laurent Sauveaux

Au revoir Coralie

Un grand merci à notre scribe et autrice préférée qui depuis presque 4 ans s'affaire à peaufiner des textes au cordeau pour nos bulletins et nos instances académiques. Coralie part vivre son rêve d'enseignement et de grands espaces dans les contrées alpines.

Nul doute qu'elle y atteigne de belles hauteurs !

Nous te remercions encore pour ta présence discrète mais toujours chaleureuse et pour ton soutien indéfectible.

Impression : Polyservices, 16, rue d'Amiens, Beauvais
Directrice de publication : Aurélie Strobbe
Maquette : François-Jean Dazin
Routage : Egide MD, 25, Av. Roger Dumoulin, Amiens
Commission paritaire : 0926505560 - issn: 0337-7334

Section Académique
 25 rue Riolan
 80000 Amiens
 03 22 71 67 90
 s3ami@snes.edu
 www.amiens.snes.edu



Bonnes vacances !

Après cette année chargée, toutes les militantes et militants **vous souhaitez de très bonnes vacances. Reposez-vous bien !** Durant la période estivale, nous restons à votre disposition et sommes présents par mail pour aider tous les collègues (TZR, stagiaires, non titulaires, etc.) Nous nous engageons à répondre au plus tôt... Les militantes et militants du SNES-FSU ont aussi besoin de profiter d'un peu de repos et de soleil !